



**MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX**  
**Département de l'Isère**  
**Canton de Grenoble 2**  
**Arrondissement de Grenoble**

Convocation du 01 décembre 2020

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**

**Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux**

**Séance du 07 Décembre 2020**

**Délibération 2020-71**

Le sept décembre deux mille vingt à 19 h 00, le conseil municipal de Saint-Martin-le-Vinoux s'est réuni à huis clos à la Maison des Moais – 47 Avenue Général Leclerc – 38950 Saint-Martin-le-Vinoux, sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain LAVAL.

Présent(e)s : Sylvain LAVAL, Virginie LOPEZ, Mouhnir BOUALITA, Stéphanie COLPIN, Frédéric CALVO Mireille PERINEL, Morgan BOUCHET, Anahide MARDIROSSIAN, René VIAL, Hervé POTHIER-DENIS, Angèle ABBATTISTA, Christian REY, David MARTORANA, Murielle MARSEILLE, Cécile BENECH, Marie-Anne LENOBLE, Marc DOZIER, Nawel BEGHIDJA, Vincent GOSSE, Yanice ZIDOUN, Mariane OBEID, Anne TOURMEN, Christian GROS, Fatima KRAIM.

Procuration : Norbert COLLIAT donne procuration à Virginie LOPEZ, Sophie BEKKAL donne procuration à Mouhnir BOUALITA, Alexandra COUTURIER donne procuration à Frédéric CALVO, Pierre HEINRICH donne procuration à Mireille PERINEL, Florian BERNHEIM donne procuration à Anne TOURMEN

Absent(e)s :

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, David MARTORANA a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

---

Rapporteur : **Virginie LOPEZ**

---

**Objet : AMENAGEMENT – MARCHES PUBLICS – Autorisation donnée au Maire de signer les avenants aux marchés de travaux de réhabilitation et d'extension de l'équipement de Lachal.**

Le rapporteur rappelle la délibération 2019-49 par laquelle le Conseil municipal a choisi les entreprises pour les travaux de réhabilitation et l'extension de l'ancienne école de Lachal en accueil de loisirs.

Le montant total initial de ces marchés comportant 10 lots s'élève à 1 179 421,75 € HT. Le rapporteur présente la liste des avenants aux marchés publics de travaux de réhabilitation et d'extension de l'ancienne école de Lachal en accueil de loisirs :

- Lot 1 Désamiantage, démolitions, gros-œuvre, façade, entreprise TDMI : reprise de la dalle de la salle des grands, rebouchage de trous  
Montant de l'avenant n°5 : 2 200,00 € H.T.  
Nouveau montant du marché : 236 187,00 € H.T. soit 283 424,40 € T.T.C. (+ 5,68%)

- Lot 6a Menuiseries intérieures bois, entreprise AP menuiserie : travaux de modifications et d'adaptations portant sur l'habillage des murs du silo, les reprises de plinthes dans la salle des grands après désamiantage, la pose de quarts de rond dans l'ensemble de l'équipement suite aux adaptations du revêtement de sol  
Montant de l'avenant n°2 : 3 729,20 € H.T.  
Nouveau montant du marché : 63 943,60 € H.T. soit 76 732,32 € T.T.C (+17,97%)
- Lot 7b Sols souples, entreprise Bailly : travaux d'adaptation suite aux désordres des supports existants non adhérents impliquant le remplacement des sols souples collés prévus au marché par des sols souples flottants clipsés sur l'ensemble de rez-de-chaussée  
Montant de l'avenant n°2 : 10 109,20 € H.T.  
Nouveau montant du marché : 35 492,92 € H.T. soit 42 591,50 € T.T.C. (+55,49%)
- Lot 9 Electricité, courants forts, courants faibles, entreprise RMB : travaux imprévus d'installation d'un coffret divisionnaire pour les coffrets de chantier et fourniture d'un coffret supplémentaire  
Montant de l'avenant n°3 : 430,00 € H.T.  
Nouveau montant du marché : 72 563,30 € H.T. soit 87 075,96 € T.T.C. (+7,02%)
- Lot 10 Aménagements extérieurs, entreprise TERIDEAL : travaux imprévus de sciage, décroustage et reprise d'enrobés sur le parking de l'équipement  
Montant de l'avenant n°4 : 2 702,50 € H.T.  
Nouveau montant du marché : 252 419,56 € H.T. soit 302 903,47 € T.T.C. (+13,32%)

Le rapporteur entendu,  
Le Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Vinoux,  
Après en avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants des lots 1, 6a, 7b, 9 et 10 des travaux de réhabilitation et d'extension de l'ancienne école de Lachal en accueil de loisirs avec les entreprises ci-avant et pour les montants précités,

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**VOTE : POUR : UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme  
au registre des délibérations,  
le 08 décembre 2020

Acte certifié exécutoire depuis son  
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire,

Sylvain LAVAL

